

## TE38

### COMITE SYNDICAL du 12 décembre 2022

#### DÉLIBERATION N° 2022-153

---

#### Comptes rendus d'activité du concessionnaire GreenAlp pour l'année 2021

---

Le lundi 12 décembre 2022, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Voreppe, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 89 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 89 voix  
Avaient donné pouvoir 5 délégués de communes représentant 5 voix
- 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 2 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 2 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 21 novembre 2022 ;

Le concessionnaire de la distribution de gaz combustible et de la fourniture de gaz propane GreenAlp a remis à l'autorité concédante les comptes rendus d'activité du concessionnaire en version électronique et papier le 31 mai 2022. Ils sont disponibles sur le site internet [Comptes-rendus d'activités des concessionnaires - Territoire d'énergie Isère \(te38.fr\)](http://Comptes-rendus-d'activités-des-concessionnaires-Territoire-d'énergie-Isère-te38.fr).

La production des données des CRACs est encadrée par l'article 40 du cahier des charges du contrat des concessions ainsi que désormais par les articles 2 et 4 et l'annexe 8 de leurs avenants n°6 et 7 portant sur les Tarifs de vente du gaz propane et d'utilisation des réseaux de gaz naturel.

Le comité syndical note avec satisfaction :

- Une hausse de la consommation (+29%) qui s'explique par une année plus froide que l'année précédente et par un fonctionnement en année pleine d'une entreprise industrielle fortement consommatrice ;
- Un excédent d'exploitation de 853 k€ sur l'ensemble des 6 concessions mais avec de fortes disparités au sein des lots de concession (les lots 7 et 12&13 génèrent 85% de l'excédent d'exploitation)
- Une augmentation du nombre de clients (+62 en 2021).

Le comité syndical constate une baisse des investissements (-45%, 74 k€) en lien avec une volonté de densifier les raccordements.

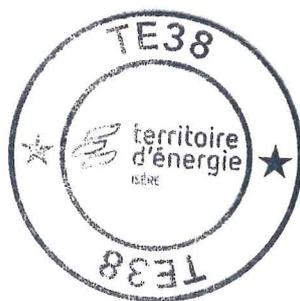
Le comité syndical déplore l'absence de construction de réseau de premier établissement sur les 8 communes : CHARNECLES, ROMAGNIEU, SAINT CASSIEN, SAINT DIDIER DE LA TOUR, SAINT HILAIRE DU ROSIER, SAINT-LATTIER, SAINT SORLIN DE MORESTEL, SEREZIN DE LA TOUR.

Le comité syndical recommande à GreenAlp d'ajouter un document de synthèse regroupant des indicateurs sur les réclamations, la gestion des incidents, la surveillance des réseaux et les prestations.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (94 voix Pour - Collège 1 Hors Métropole)

### DÉCIDENT

- De prendre acte de la fourniture des comptes rendus annuels d'activité ;
- De constater l'absence de perspective de desserte pour 8 communes (CHARNECLES, ROMAGNIEU, SAINT CASSIEN, SAINT DIDIER DE LA TOUR, SAINT HILAIRE DU ROSIER, SAINT LATTIER, SAINT SORLIN DE MORESTEL, SEREZIN DE LA TOUR) ;
- D'informer GreenAlp des améliorations, réserves et attentes constatées par les instances syndicales.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*